

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 13 FEVRIER 2020**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2020-02-04 – ENVIRONNEMENT (8.8) - PLAN CLIMAT AIR  
ÉNERGIE TERRITORIAL : ADOPTION DU PROJET DE PLAN  
D’ACTIONS ET ORIENTATIONS DE POURSUITE**

**DATE DE CONVOCATION : 06 FEVRIER 2020**

**DATE DE PUBLICATION : 20 FEVRIER 2020**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	André FONTAINE, Yvan TARDY, Thierry COLLET, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD (ayant la procuration de Ch. AMMARI du début à la 2020.02.03), Xavier RICHARD, Christelle AMMARI (arrivée à la 2020.02.04), Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE (ayant la procuration de M. NOISETTE), Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de Ph. HENNEBERT du début à la 2020.02.05), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE, Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Damien BRASSEUR, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT, Philippe HENNEBERT (arrivé à la 2020.02.06), Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de M. VERGEOT), Olivier HEYOB (ayant la procuration de Ch. ASSFELD LAMAZE), Alain BOURGEOIS, Malika GHAZZALE (arrivée à la 2020.02.08), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS (ayant la procuration de M. GHAZZALE du début à la 2020.02.07), Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Etienne MANGEOT, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE (ayant la procuration de R. JOUBERT), Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Christine ASSFELD LAMAZE, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Matthieu VERGEOT.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	11 Procurations du début à la 2020.02.03. 10 Procurations de la 2020.02.04 à 2020.02.05. 9 Procurations de la 2020.02.06 à 2020.02.07. 8 Procurations de la 2020.02.08 à la fin.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Guy SCHILLING
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	52 Présents : du début à la 2020.02.03. 53 Présents : de la 2020.02.04 à la 2020.02.05. 54 Présents : de la 2020.02.06 à la 2020.02.07. 55 Présents : de la 2020.02.08 à la fin.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	63 Votants du début à la fin.

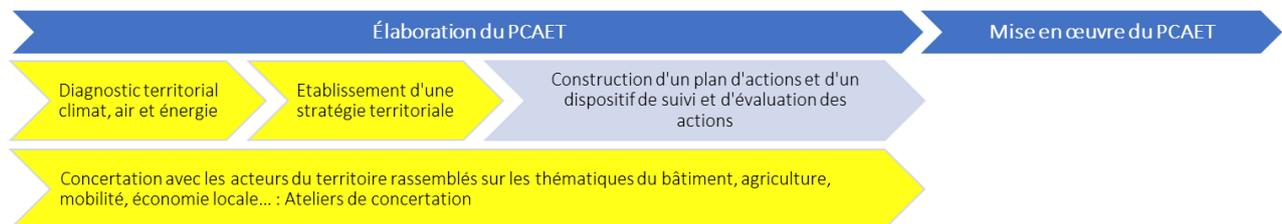
## Un outil stratégique et opérationnel

Le PCAET est un outil stratégique et opérationnel de coordination portant sur la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Il se décline sur une période de 6 ans. Il a pour thématiques la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation au changement climatique, la sobriété et l'efficacité énergétiques, le développement des énergies renouvelables et la qualité de l'air.

La CC2T mène déjà différentes politiques publiques ambitieuses œuvrant pour l'environnement. Elle est par ailleurs engagée depuis 2014 dans le programme « Territoire à Energie Positive » porté à l'échelle du Pays Terres de Lorraine et entrant en complémentarité avec le plan climat.

**Par conséquent, l'élaboration d'un premier PCAET s'appuie sur ces actions et politiques publiques déjà menées par la collectivité dans le domaine de la transition énergétique, mais elle permet également d'investir de nouveaux champs d'actions publiques encore inexplorés.**

## Méthodologie et concertation



**La mise en place du PCAET se déroule en 3 étapes principales dont les deux premières sont déjà réalisées. La phase de concertation a été menée à bien** et a permis de réaliser en 2019 :

- une réunion de lancement (mars 2019) et un séminaire à destination des élus,
- une réunion technique transversale rassemblant l'ensemble des services de la CC2T,
- 2 ateliers territoriaux et 3 ateliers thématiques.

**La méthode d'élaboration du PCAET a privilégié une démarche participative avec les élus, les acteurs locaux, les partenaires institutionnels et les habitants.** Elle a permis de recueillir de nombreuses propositions.

**La phase de diagnostic** a mis en évidence certains éléments qui ont orienté les priorités de la stratégie territoriale, notamment :

- Une **consommation d'énergie par habitant sur la CC2T supérieure à celles de la Région** (en 2016), avec 45 MWh/habitant (contre 34 MWh pour la Région).
- Une consommation largement impactée (43%) par **le transport routier qui emprunte les 2 grands axes structurants de transit que sont l'A31 et la N4.**
- Une **production d'énergies renouvelables sur le territoire correspondant à 9,5%** de l'énergie consommée en 2016, soit un chiffre proche de la moyenne nationale.
- Une dépense énergétique évaluée à **3 700€/habitant/an**, pour un total de 164 millions d'euros pour le territoire – dont 52% pour des énergies fossiles

## Stratégie et objectifs

Les objectifs fixés pour la CC2T à l'horizon 2030 sont ambitieux, car basés sur :

- La stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), qui fixe une atteinte de la neutralité carbone en 2050 avec l'objectif de mettre fin aux énergies fossiles d'ici 2040.

- Le Schéma d'Aménagement Régional, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui décline un programme ambitieux avec **réduction de 54% des émissions de gaz à effet de serre en 2030** (77% en 2050), et la **réhabilitation de 100% du parc résidentiel en BBC d'ici 2050**.

**La CC2T, en se fixant des objectifs ambitieux basés sur une stratégie nationale et régionale prescrite aux intercommunalités, entend pouvoir compter sur des moyens humains et financiers à la hauteur des ambitions fixées par l'État et la Région Grand Est.**

Même si le plan climat est adopté réglementairement pour une durée de 6 ans, il est nécessaire de se projeter sur des horizons plus lointains à 2030 pour pouvoir indiquer une trajectoire pour le territoire et amorcer des changements profonds. La mise à jour, tous les 6 ans du plan climat, permettra d'évaluer ce qui a été réalisé et de réaligner le plan d'actions pour l'atteinte d'objectifs à 2030 le cas échéant.

### **Une stratégie définie sur plusieurs axes avec 10 priorités**

Au terme de la démarche de concertation, la CC2T souhaite prioriser les 10 enjeux suivants autour de 5 axes principaux :

#### **Axe habitat :**

1) Rénover le bâti existant :

- Sécuriser le parcours de rénovation des particuliers, collectivités et communiquer sur les dispositifs existants,
- Rénover les systèmes de chauffage (fioul) et développer les énergies renouvelables dans l'habitat.

#### **Axe transport :**

2) Développer les transports en commun pour tous et la mobilité active :

- Renforcer l'attractivité des transports en commun et faciliter l'intermodalité à proximité des gares,
- Lutter contre la vulnérabilité énergétique (mobilité) sur le Nord Toulousain,
- Encourager l'usage des transports doux et sécuriser certains itinéraires cyclables.

3) Faciliter l'accès à des véhicules moins polluants

4) Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'A31 et la RN4

#### **Axe énergies renouvelables :**

5) Développer les projets EnR structurants (centrales solaires, hydroélectricité dans un 1<sup>er</sup> temps)

6) Développer la biomasse et en particulier structurer la filière forêt bois-énergie :

- Bois en tant que source d'énergie renouvelable,
- Replantation d'arbres (essences nobles -> bois construction = stockage de carbone),
- Gestion durable des forêts et anticipation des effets du réchauffement climatique,
- Accompagnement du développement qualitatif de la méthanisation et valorisation des biodéchets.

#### **Axe déchets :**

7) Améliorer la politique de réduction des déchets à la source et en optimiser la gestion.

#### **Axe économie, agriculture et sensibilisation :**

8) Développer une économie locale décarbonée :

- Mobiliser et accompagner les entreprises du territoire sur la transition énergétique,
- Sensibiliser les acteurs d'accompagnement des entreprises à la transition énergétique,

- Développer l'économie locale et les mutualisations entre les entreprises du territoire (DEIT),
  - Réduire le bilan carbone des Zones d'Activités,
  - Sensibiliser les jeunes générations sur les thématiques en lien avec la transition énergétique.
- 9) Encourager une consommation locale et renforcer les circuits courts.
- 10) Promouvoir des pratiques agricoles alternatives (diminution des intrants azotés et séquestration carbone, ...) et préserver la ressource en eau.

**A l'issue des prochaines élections municipales, les nouveaux élus représentants la CC2T dans les nouvelles instances après avril 2020 préciseront et définiront le plan d'actions nécessaire pour atteindre les objectifs fixés autour des 10 enjeux prioritaires déclinés ci-dessus.**

**Par conséquent, le plan climat sera adopté définitivement pour une durée de 6 ans par les élus de la prochaine assemblée communautaire.**

VU la loi N° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiée par l'ordonnance N° 2016-1058 du 3 août 2016,

CONSIDÉRANT la lettre d'engagement de la CC2T du 26 décembre 2017 indiquant au Préfet de Meurthe et Moselle son intention d'élaborer un PCAET,

CONSIDÉRANT la délibération N° 2018-03-34 du 5 avril 2018 approuvant l'élaboration d'un PCAET mutualisé à l'échelle des 4 EPCI du Pays Terres de Lorraine,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Monsieur FONTAINE s'abstenant, décide :**

- d'approuver les objectifs fixés pour le territoire à horizon 2030,
- d'approuver la stratégie territoriale et les axes prioritaires du plan climat tels que présentés dans la présente délibération,
- d'approuver l'approfondissement et la définition détaillée du plan d'actions et la poursuite de la mobilisation des acteurs du territoire,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX